Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 077-130025703-20251121-CA_2025_11_21_2-DE

INGÉNIERIE DÉPARTEMENTALE DE SEINE&MARNE

Groupement d'Intérêt Public
ID 77

Conseil d'administration du GIP du 21 novembre 2025

Délibération N° CA-2025/11/21- 2

Votants présents : 6

Votants absents suppléés : 0

Votants absents ayant donné un pouvoir : 4

Votants absents non représentés : 6

Secrétaire de séance : Sylvie ROGNON

Objet : Budget primitif 2026 du Groupement d'Intérêt Public ID77

Exposé des motifs :

L'article 12 de la convention constitutive précise que le budget inclut l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses du GIP pour l'exercice.

Dans le cadre de l'avenant n°3 approuvé le 18 avril 2023, la nomenclature comptable retenue par le groupement est de type M57 à compter du 01 janvier 2024.

Le budget primitif 2026, précisé dans la présente délibération concerne exclusivement la section de fonctionnement.

Les dépenses prévues s'élèvent à 2 000 €. Elles concernent la maintenance des logiciels de dématérialisation des actes administratifs et de gestion du budget, les frais d'assurance en responsabilité civile du GIP, les frais de déplacements de son personnel ainsi que les locations de salles pour évènement. Il est également prévu une dépense liée à la publication de marchés pour la constitution d'une centrale d'achat.

La recette de 2 000 € correspond à une subvention sollicitée auprès du Département de Seine-et-Marne.

Le Conseil d'administration d'ID 77

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et notamment ses articles 98 à 122 ;

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 077-130025703-20251121-CA_2025_11_21_2-DE

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu la convention constitutive du groupement d'intérêt public «ID77» adoptée par son assemblée générale du 3 décembre 2018, son avenant n°1 approuvé par son assemblée générale du 14 décembre 2020, son avenant n°2 approuvé par son assemblée générale du 16 juin 2022 et son avenant n° 3 approuvé par son assemblée générale du 18 avril 2023 ;

Vu l'arrêté préfectoral 2021/DRCL/BLI n°16 en date du 05 mars 2021 portant approbation de la convention constitutive du GIP ID77 et de son avenant n°1 ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°40 en date du 05 septembre 2022 portant modification par avenant n°2 de la convention constitutive du GIP ID77 ;

Vu l'arrêté préfectoral 2023/DRCL/BLI n° 23 en date du 23 août 2023 portant modification par avenant n° 3 de la convention constitutive du GIP ID77 ;

DÉCIDE

d'approuver le projet de budget primitif pour l'exercice 2026.

Les crédits admis à ce budget primitif sont arrêtés et cotés par chapitre budgétaire par nature, et détaillés par article, conformément au tableau ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE	Article	INTITULE	DEPENSES	RECETTES
011		Charges à caractère général		
	6132	Locations	200 €	
	6156	Prestation de maintenance d'une solution télétransmission	200 €	
	6161	Primes d'assurances multirisques	80 €	
	6231	Marchés publics (procédure)	1320 €	
	6251	Voyages, déplacements et locations	200 €	
74		Dotations, subventions et participations		
	7473	Participation Département		2 000 €
		TOTAL	2 000 €	2 000 €

Nombre de votants : 10
Vote :
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Jean-Marc CHANUSSOT
Président d'ID77

Sylvie ROGNON
Secrétaire de séance